Mont-Saint-Père infos

Bulletin municipal de la commune de Mont-Saint-Père

Numéro 33 - juin 2020

Edito du maire

Chers tous,

Plus de deux mois après son élection, le nouveau Conseil municipal a enfin pu être installé le lundi 25 mai.

Je tiens, en premier lieu, à remercier le maire Serge Rollinet et le maire-adjoint, Serge Arella, du dévouement qu'ils nous ont offert durant cette si longue période de confinement et de déconfinement alors qu'ils comptaient occuper leur printemps à bien d'autres activités.

Un très grand merci également à notre personnel communal qui malgré toutes les contraintes sanitaires a assuré la continuité de l'administration et de l'entretien de notre village.

Je ne voudrais pas oublier non plus les enseignantes de notre école qui, dans des conditions souvent très difficiles, ont proposé à leurs élèves de multiples alternatives à la journée normale d'école. Qu'elles en soient ici aussi chaleureusement remerciées.

Ce Conseil municipal s'est déjà mis au travail

Gérer l'urgence en envisageant les conditions sanitaires qui permettaient de rouvrir l'école. C'est chose faite depuis lundi 8 juin.
Et on s'en réjouit tous.

Les commissions municipales ont déjà chacune une feuille de route. Elles seront très vite installées et entameront leur travail dès que nous aurons recueilli vos inscriptions (coupon ci-joint), comme nous nous y étions engagés.

Vous informer

Vous trouverez aussi au verso les références d'une application (panneaupocket) à télécharger sur votre téléphone visant à vous permettre de prendre connaissance le plus rapidement possible des informations liées à notre village. Une page Facebook a également été ouverte (voir au verso).

Notre 14 juillet

Pour les festivités qui entourent notre traditionnel 14 juillet, je crains fort qu'elles ne soient pas autorisées cette année sous leur forme traditionnelle. Autant, nous les organiserons autrement, mais je puis vous assurer que nous sommes impatients de tous vous rencontrer.

Pour conclure, vous aurez constaté que le format de ce bulletin municipal est inhabituel. Il a été réalisé au plus vite. Mais c'est aussi une réflexion que nous menons pour le faire évoluer.

Bien à vous,
Gilles Cordival

Permanences des élus

Maire
Gilles CORDIVAL
le samedi de 9h00 à 11h00

Maire-adjoint délégué aux affaires scolaires et aux relations avec l'agglomération
Sylvain LOGEROT
le mercredi de 15h00 à 16h00 (sur RDV)

Maire-adjoint déléguée à l'administration générale et aux solidarités
Sylvie MAGRÉ
le vendredi de 14h00 à 15h00 (sur RDV)

Maire-adjoint délégué aux travaux et à la vie du village
Dominique MORLET
le lundi de 18h00 à 19h00 (sur RDV)

Maire-adjoint délégué aux travaux et à l'environnement
Alain AUBERT
le mercredi de 09h00 à 10h00 (sur RDV)

Le Conseil municipal

(de gauche à droite) :
Sébastien PAUTROT, Jean-Pierre BURLOT, Sylvain LOGEROT, Edgard DURR, Dominique MORLET, Florian BAHIN, Erwan GOJARD, Alain AUBERT, Jérémy BAUDON, William VALLÉE, Hervé GUICHARD, Caroline HOUPEAUX, Gilles CORDIVAL, Aurore CARCEL, Sylvie MAGRÉ.

Mont-Saint-Père Infos n°33

Directeur de la publication :
Gilles CORDIVAL
Rédaction :
commission culture - communication - vie au village - tourisme
Crédits photos :
Sylvain LOGEROT
Maquette :
Gilles CORDIVAL
Impression : IPNS

Permanence de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert
le jeudi de 16h00 à 19h00

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
Mél : mairie.mont-st-pere@gmail.com

PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Téléchargez l'application
gratuitement sur votre téléphone
et consultez les informations de votre commune.

Partenaire officiel de l'AMRF

AMRF Association des Maires Ruraux de France

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

Suivez aussi les informations de votre commune sur facebook

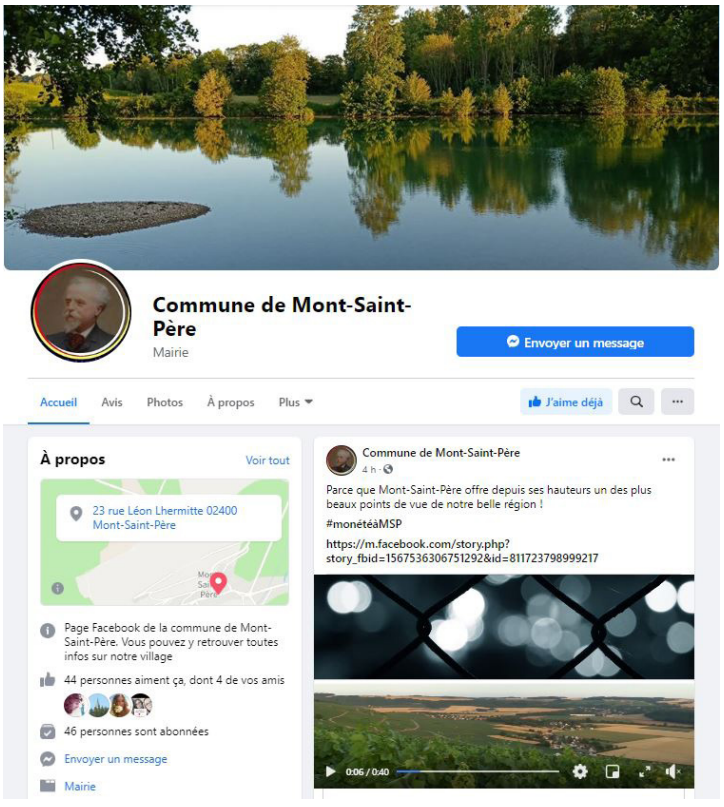

Prénom : _____ NOM : _____

adresse : _____ mail : _____@_____

souhaite être invité(e) aux réunions des commissions municipales suivantes :

O Léon LHERMITTE O environnement signature :

O culture - communication - vie au village - tourisme

coupon à déposer dans la boîte à lettres de la mairie